

Gestion des jardins partagés dans le 18ème arrondissement de Paris




Barka Rayan, Szerman Anna, Boulben Taïs

rayan.barka@etu.univ-paris1.fr anna.szerman@etu.univ-paris1.fr tais.boulben@etu.univ-paris1.fr

L2 de géographie et aménagement, année 2023-2024

Sommaire

<i>Introduction.....</i>		3
<i>1. Création jardin partagé.....</i>		5
<i>2. Développement et pérennisation.....</i>		11
<i>Conclusion.....</i>		14
<i>Bibliographie.....</i>		15

Introduction

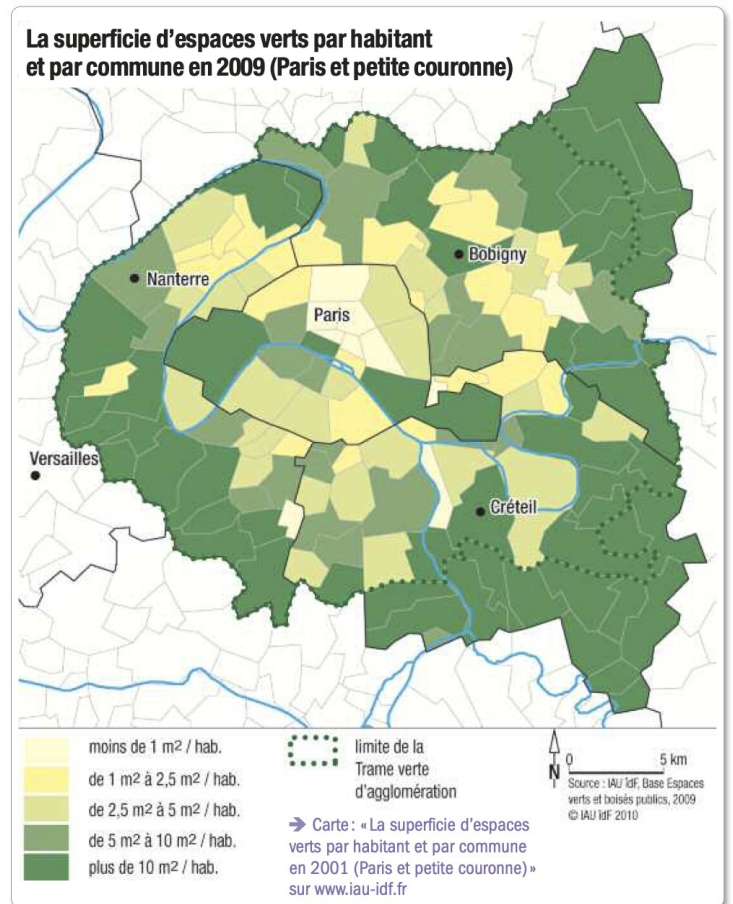
Le 18ème arrondissement se situe dans le nord de Paris. Nous avons premièrement travaillé dans le quartier de Marx Dormoy, et avons visité le jardin partagé Ecobox, ensuite, toujours dans le même quartier nous sommes allées au Bois Dormoy. Finalement nous sommes allées au jardin partagé Baudéline à Jules Joffrin. Ces quartiers sont assez représentatifs du nord de Paris, ils sont populaires, et il y a peu d'espaces verts. Les habitants sont en recherche d'espaces verts où ils peuvent exprimer leur créativité, ainsi qu'un espace privilégié pour se développer, indépendant de leurs habitations. Les communs urbains se développent contre mais dans le contexte des villes néolibérales : enclosures, individualisme, financiarisation. De manière générale, les jardins partagés sont une initiative citoyenne, qui n'est au départ pas encadrée et prévue par la ville, qui s'oppose à l'installation. " Le jardin partagé est un espace vert entretenu par les habitantes et habitants. C'est un lieu de vie ouvert sur le quartier qui facilite les relations entre les différents lieux de vie de l'arrondissement : écoles, maisons de retraite, hôpitaux... Il est géré par des riverains regroupés en association. Les jardins partagés trouvent généralement leur place sur des parcelles de la Ville de Paris mais ils peuvent aussi être aménagés sur d'autres terrains (bailleurs sociaux, Réseau ferré de France, etc.).", ceci est la définition des jardins partagés par la mairie de Paris. Grâce aux résultats positifs généralement engendrés par leur présence, ils sont très populaires dans les quartiers dans lesquels ils se trouvent. Cela résulte alors souvent en une pérennisation de l'espace et d'un accord avec la ville, qui leur permet de s'installer de manière durable, parfois même avec des financements de la mairie. Il y a donc une ressource, une communauté et une pratique des règles. Dans le cas d'Ecobox, du Bois Dormoy et de Baudéline, ce sont des espaces qui sont fermés et appartiennent à la ville (ou à la SNCF aujourd'hui dans le cas d'Ecobox), mais, où des riverains ou un collectif ont vu un potentiel et se sont installés, ils y ont créé une communauté et y ont instauré des règles. Au fur et à mesure, ces espaces se sont pérennisés et ont été acceptés en tant que tels par la mairie de Paris. Nous allons voir comment ces espaces se sont créés, développés et pérennisés dans le 18ème arrondissement



de Paris, ainsi que le contexte de leur développement. **Comment s'organise et se transforme un jardin partagé, d'un collectif informel à une association ?**

La carte ci-contre vient du dossier **“L'urbanisme et l'habitat”**, elle illustre la superficie d'espaces verts par habitants et par commune en 2009. Bien qu'elle date de 2009, nous pouvons voir que dans Paris, la superficie d'espaces verts par arrondissements varie de 10m² par habitant dans les arrondissements avec le plus d'espaces verts, à moins de 1m² par habitant dans les arrondissements avec le moins d'espaces verts par habitants. **Le 18ème est l'un des arrondissements de Paris avec moins de 1m² par habitant en 2009.** Pourtant c'est un arrondissement où, ces dernières années, se sont développées beaucoup de jardins partagés, ce qui peut être causé pour pallier au manque d'espaces verts dans cet arrondissement.

L'initiative des communs urbains est une initiative populaire, qui est mise en place par des citoyens pour répondre eux-mêmes à leurs besoins.



1. Création jardin partagé

Les jardins partagés sont un type de communs urbains, la raison principale qui définit un espace en tant que commun urbain résulte de sa gestion et de son entretien, qui sont d'initiative locale. Une communauté locale l'entretien de manière collective et inclusive. Un Jardin partagé est un espace privé ou public, situé en ville et géré par un groupe d'habitants du quartier dans lequel il se trouve, qui compose la communauté locale et le caractérise en tant que commun urbain.

Ils peuvent être créés selon une initiative citoyenne ou par un groupe d'experts qui trouvent un potentiel à exploiter l'espace. C'est un espace vert, où chaque adhérent participe de manière plus ou moins active à son développement. Il y a des parcelles collectives, puis, des parcelles privées appartenant respectivement aux adhérents. Dans l'ensemble, les buts principaux d'un jardin partagé sont de favoriser la sociabilisation entre les membres, de mettre en avant le respect de l'environnement, d'avoir un espace de détente et de pratiquer une agriculture urbaine. Sur les parcelles, il y a généralement des cultures d'aliments comme des plants de tomates, de clémentines, de poivrons, de fraises et autres fruits et légumes. L'espace y est donc codifié, une partie commune où tout le

LA CHARTE MAIN VERTE

Les principes

DÉMARCHE PARTICIPATIVE

La Ville de Paris souhaite encourager le développement de jardins collectifs s'appuyant sur une démarche de concertation et de forte implication des habitants. La Ville soutient les jardins collectifs dans toute leur diversité, qu'il s'agisse de jardins collectifs d'habitants, de jardins pédagogiques, d'insertion, de jardins familiaux ou à but thérapeutique, dans la mesure où le jardin est le fruit d'une création collective et concertée. La participation des habitants à la vie du jardin (plantations, fêtes, repas de quartier, expositions, projections, etc.) et à la gestion du site fait partie intégrante du projet.

CRÉATION DE LIEN SOCIAL

Un jardin partagé est un lieu de vie ouvert sur le quartier, convivial, qui favorise les rencontres entre générations et entre cultures. Un jardin partagé contribue à valoriser les ressources locales en tissant des relations avec d'autres structures (associations de riverains, écoles, collèges et lycées, maisons de retraite, hôpitaux, centres sociaux, commerces de proximité).

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Un jardin partagé est un terrain d'expérimentation pour des pratiques respectueuses de l'environnement. Il participe au maintien de la biodiversité en milieu urbain et au développement d'une présence végétale dans la ville, qui s'inscrit dans la démarche de développement durable initiée par la municipalité.

DES DROITS ET DES DEVOIRS

Les jardins labellisés Main verte font partie du réseau des jardins partagés animé par la Ville de Paris. Les associations bénéficient ainsi d'échanges et de documentation, et reçoivent des informations et des conseils :

- un accompagnement méthodologique, qui les aide à élaborer et mettre en œuvre leur projet.
 - une convention d'occupation et d'usage pour les jardins qui sont situés sur le domaine foncier de la Ville de Paris.
 - une expertise technique et des conseils sur les pratiques respectueuses de l'environnement et des éco-aménagements adaptés à Paris.
 - une animation spécifique : cours de jardinage, trocs, lettres d'informations, conférences.
- Le jardin peut être associé aux manifestations organisées par la Ville comme la Fête des Jardins.

Les engagements

OUVERTURE AU PUBLIC

- Assurée lorsque l'un des membres de l'association est présent sur le site.
- Programmer tout au long de l'année au moins deux-demi-journées par semaine, dont une le week-end.
- En permanence si le jardin partagé est situé dans un espace vert public.

CONVIVIALITÉ

- Organiser au moins un événement public par saison de jardinage.

COMMUNICATION

- Afficher de manière visible le nom de l'association et ses coordonnées, les modalités d'accès au jardin, les activités proposées et les dates de réunion.
- Apposer le logo Main verte sur le jardin.

FONCTIONNEMENT

- Élaborer collectivement et afficher les règles de fonctionnement du jardin.

GESTION DU SITE

- Maintenir le jardin en bon état, en veillant à la sécurité du public.
- Privilégier une gestion écologique du site (développer le compostage de proximité et la récupération des eaux de pluie, planter des essences adaptées au sol et au climat, sans recourir aux pesticides et engrais chimiques).
- Veiller à la conformité des usages avec la destination pour laquelle le jardin a été attribué (pas de stationnement de véhicules, pas d'habitation).
- Mener des activités sans causer de gêne au voisinage.

ASSURANCE

- Contracter une assurance responsabilité civile.

BILAN

- Présenter un compte-rendu annuel d'activité.

monde participe à la gestion, comme les arbres, le compost, la propreté générale du jardin, et les parcelles individuelles.

Les jardins partagés que nous avons visité font partie de la charte main verte. C’est une charte mise en place par la mairie de Paris qui “ doit identifier une parcelle propice à la mise en place d’un jardin partagé : une friche urbaine, un bout d’espace vert collectif...

Les habitants souhaitant créer le jardin partagé doivent se regrouper en association. (...) L’association, la mairie d’arrondissement et les services de la Ville de Paris se concertent pour la mise en place du projet, dans l’esprit de la charte Main verte.

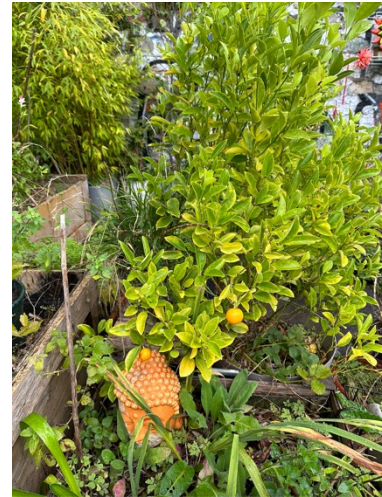
La charte Main verte apporte des conseils et assure le suivi des projets. Elle veille, ainsi que la mairie d’arrondissement, au respect de la charte et de la convention.” Les jardins qui font partie de cette charte ont aussi des engagements à respecter : “De plus, tous les jardins partagés parisiens installés sur d’autres terrains qui désirent rejoindre le programme Main verte peuvent adhérer à la charte Main verte. Les habitants gestionnaires du jardin partagé s’engagent notamment à ouvrir le jardin au public et à l’entretenir suivant des méthodes respectueuses de l’environnement ”

Nom du lieu	Type d'espace	Arrondissement	Quartier	Mode de gestion	Horaires	Statut administratif	Nombre d'adhérent	Date de création de l'association	Accessibilité
Ecobox	jardin partagé	18e	Marx Dormoy	association et CA (6 membres) réunion tous les derniers dimanche du mois/vote participatif possession de clé après 5 permanance	ouvert le week end mais aussi le soir en semaine	association loi 1901	entre 40 et 50	2005	métro ligne 12, station Marx Dormoy
Bois Dormoy	jardin partagé	18e	Marx Dormoy	association et CA + membres actifs ont les clés	14H-17h	association loi 1901	entre 80 et 100	2009	métro ligne 12, station Marx Dormoy
Baudélire	jardin partagé	18e	Jules Joffrin	association Vert à soi en partenariat avec des crèches et centre de loisirs + chaque adhérent à sa clé	week-end 15h-17h	association loi 1901	Environ 50	2004	métro ligne 12, station Jules Joffrin

Nom du lieu	Spécificité du lieu	Type de culture, plantation	Initiative sociale/événement	Etat des lieux	Tutelle parc et espaces verts de		Superficie
				avant la mise en place du jardin	la ville	Blodiv	
Ecobox	cuisine/scène/toilette/parcelles individuelles et collectives/atelier jardinage avec des écoles du quartiers	fruits, aromates, plantes et fleurs de saison, salades, pomme de terre, légumes	cour de yoga/concert/apéro	Terrain SNCF	oui	présence hérisson = environnement	1600m2
Bois Dormoy	animation ouverte au grande public, exposition photo atelier artistique cinéma concert en pleine air, table ouverte/mosaïque	oliviers, arbres fruitiers, maraichage, herbes aromatiques, cultures sauvages, espaces friches	accueil d'enfant pour les sensibiliser sur la nature et son importance, concert solidaire, apéro, moment convivial avec ou sans public	Ancienne imprimerie et garage automobile	oui	présence de beaucoup d'arbres, d'arbuste dont notamment des "grands arbres" qui sont protégés	1400m2
Baudéaire	c'est un terrain éphémère qui accueillera l'extention du conservatoire	arbre fruitier, fruits bio, aromatiques, fleur	concert,expositions, lectures, des repas et atelier de réparation street art sur les murs, bibliothèque solidaire	friche urbaine	oui	couloir écologique avec le terrain du conservatoire tomate cerise, bulbes de tulipes, arbre qui pousse spontanément	130m2

Voici ci-dessus la base de données que nous avons réalisée à l'aide du protocole et d'informations récoltées sur des sites internet, mais aussi grâce à nos entretiens réalisés sur le terrain. Notre objectif a été de pouvoir utiliser cette base de données afin de pouvoir comparer les différents jardins. Ainsi nous avons utilisé des indicateurs plutôt généraux tel que la localisation mais aussi des indicateurs mettant en avant la spécificité des jardins tel que le mode de gestion, les activités réalisées, la superficie, le nombre d'adhérents. La base de données nous permet de mettre en relation les 3 jardins avec des indicateurs comparables. Concernant le développement et la pérennisation l'indicateur mode de gestion nous permet de mieux comprendre comment le jardin s'organise entre les différents adhérents. Nous remarquons que les jardins ont des modes de fonctionnement différents, toutefois cela n'empêche pas leur développement et leur pérennisation.

Ce croquis de localisation nous permet d'observer la répartition des jardins partagés dans le 18ème arrondissement. On remarque que le terrain est séparé par les rails de la gare du nord, il y a 6 jardins à l'est du terrain étudié et seulement 2 à l'ouest. Deux des jardins que nous avons visité se situent le long des axes de communication (Le Bois Dormoy et Ecobox). Le jardin Baudénaire est lui bien desservi ce qui d'une part a facilité nos recherches et d'autre part permet aux adhérents de se rendre facilement dans les jardins.



Dans le cas du jardin Ecobox, l'initiative de sa création remonte à 2001, elle est entreprise par AAA (Ateliers d'Architecture Autogérée). Entre 2001 et 2005 elle est pensée à la Halle Pajol dans le quartier de la Chapelle. Ce quartier se situe dans le 18ème arrondissement et il est considéré comme un quartier dangereux de la capitale, mais surtout assez précaire. Le projet a pour but de rendre ce quartier parisien plus attractif et agréable. La Halle Pajol est une ancienne zone industrielle de fret et c'est donc l'espace qui est choisi pour le projet. L'association Ecobox est ensuite fondée en 2005, et s'installe à la halle Pajol de manière informelle, puisque le terrain appartient à la mairie de Paris. En raison de cette installation illégale, la mairie de Paris décide en 2009, d'accorder un terrain de 1600m2 situé impasse Chapelle en partenariat à la SNCF. Le processus de création de ce jardin s'est



déroulé de manière informelle, par l'appropriation de l'espace public et avec l'engagement des riverains vis-à-vis de l'espace, ce qui leur a donné une certaine légitimité auprès de la mairie. Ainsi l'association a pu obtenir un terrain afin de s'affirmer officiellement dans le quartier.

Nous avons choisi comme deuxième jardin partagé le Bois Dormoy. Situé au 2 bis rue de la Chapelle, le Jardin le Bois Dormoy est un espace végétal géré par une association. Le terrain a été occupé à partir de 2007 par l'association le

Bois Dormoy. Un collectif d'habitants s'est réuni pour former une association en vue de protéger cette friche en créant un jardin partagé. C'est sur un terrain d'environ 1400m² où la mairie de Paris avait prévu d'installer une crèche et une maison de retraite.

Le Bois Dormoy est une association avec une centaine de membres environ, qui varient en fonction des années. Le président essaye de ne pas dépasser les 100 adhérents, pour que la gestion de l'association soit facile à gérer. Si l'on s'intéresse au type de personnes qui fréquentent ce lieu, alors on remarque une hétérogénéité des profils. Il y a à la fois des personnes qui habitent proche et des personnes qui ont déménagé du 18ème, mais qui ont gardé une attache avec le lieu. Il y a des personnes seules mais aussi des familles, au Bois Dormoy l'équité Homme Femme est assez bien respectée si l'on regarde les membres de l'association.

Le jardin partagé Baudéline se situe 27 rue baudelique et il est géré par l'association Vert à soi. Il est ouvert de 15H à 17h les samedis et dimanches, en plus d'horaires informels et aléatoires liés au fait que chaque adhérent possède une clé. Ce terrain de 130m² appartenant à la mairie est une dent creuse dans le quartier ainsi qu'un îlot de fraîcheur urbain. Nous avons constaté une diversité de plantes pendant notre terrain, notamment avec des arbres. Avec environ 50 adhérents le jardin réalise des activités pour tous publics avec des concerts, des lectures ainsi que des permanences en coopération avec le conservatoire du 18ème et des centres de loisirs. Ce jardin s'est donc créé de manière légale car la mairie a attribué ce terrain à l'association, pourtant les liens entre l'association et la mairie restent tendus sur certains sujets... Le jardin Baudéline est le plus petit jardin de notre recherche (130m²) mais il se démarque par son installation sur un terrain de la mairie qui peut être repris pour un projet d'urbanisme d'ici quelques années.

La création de ces jardins partagés peut se dérouler de manière très différente selon les contextes, nous avons vu que pour Ecobox il y a eu une installation illégale à la Halle Pajol qui a mené à l'expulsion et au déménagement du jardin impasse de la Chapelle. Quant au Bois Dormoy c'est en raison d'une occupation illégale du lieu qu'un procès a eu lieu avec la mairie, mais l'association a remporté le procès et peut occuper légalement le terrain. Enfin pour le jardin Baudéline c'est la mairie qui a attribué un terrain à l'association Vert à soi,

malgré cela, le terrain peut être repris par la mairie dès qu'elle le souhaite. La création d'un jardin partagé constitue la première étape pour l'affirmation de ce type de commun, c'est une phase de légitimation face aux acteurs officiels. Cependant pour que les jardins fonctionnent il faut les maintenir en vie et mettre en place des activités, c'est ce que nous verrons dans la seconde partie qui traite du développement et de la pérennisation de ces jardins.



2. Développement et pérennisation

Les jardins partagés sont des endroits de vie et de loisirs pour un grand nombre d'habitants, leur pérennisation est un enjeu important pour eux. Dans cette optique, les jardins mettent en place des services et activités dans le but d'attirer et de développer davantage ces lieux. Généralement ces activités ont lieu lors des vacances scolaires ou lors du beau temps. Des activités culturelles comme des concerts, expositions, visites, sont mises en place mais aussi des activités pédagogiques avec les écoles du quartier. Le développement et la pérennisation de ces espaces est donc une problématique à laquelle ils doivent répondre pour perdurer.

Ecobox compte environ une cinquantaine d'adhérents aux profils sociaux et professionnels diversifiés. Le jardin propose une multitude d'activités de jardinage, chaque adhérent peut posséder sa propre parcelle et réaliser sa propre culture tant que cette dernière respecte la charte main verte. Ecobox peut être défini comme un lieu expérimental au niveau de la végétation et de l'agriculture urbaine. Le jardin participe à la sensibilisation vis-à-vis de l'agriculture en milieu urbain et aux enjeux liés au changement climatique. C'est un îlot de fraîcheur pour les riverains pendant les hausses de température. Des activités récréatives y sont proposées par l'association avec des événements, des concerts, des cours de yoga... Nous observons que ce commun est un lieu de vie pour les habitants du quartier, qui leur permet de créer des liens sociaux, d'appartenir à une communauté et d'échapper à la vie urbaine.

Pour le cas du jardin partagé le Bois Dormoy, le projet d'urbanisation date de 2015 mais l'association réussit à conserver le lieu après un procès contre la mairie qui est gagné par l'association. Suite à cela, le Conseil de Paris émet un amendement en leur faveur et modifie les plans d'urbanisme de la ville. L'association est signataire de la Charte main verte et entretient aujourd'hui des liens avec la mairie de Paris, qui a totalement refait le sol et la

terre qui était pollués. Elle leur fournit du matériel et un accès à de l'eau non potable pour le jardin. La mairie fournit aussi des éléments essentiels du jardin comme des arbres, des plantes, de l'engrais et des bacs de compostage. Des initiatives sont mises en place avec l'aide de la mairie notamment l'utilisation du compost par les écoles, des ateliers et des visites scolaires. Le jardin essaye d'avoir un but pédagogique auprès des familles et des habitants pour leur faire découvrir les plantes et le jardinage.



En juin 2015, pendant 5 nuits, le jardin accueille des migrants, cela attire les médias et le jardin se retrouve très médiatisé pendant une certaine période dû aux choix politiques qui sont fait par l'association.

Le jardin Baudéline a un caractère éphémère, il n'est pas fait pour durer dans le temps ni dans l'espace, néanmoins il a réussi à s'affirmer dans le quotidien des riverains qui utilisent ce lieu de manière hebdomadaire. Bien que ce jardin puisse être remplacé par une extension du conservatoire de la mairie, il compte toujours des membres actifs ainsi que des activités en coopération avec des crèches et des centres de loisirs. La question de la pérennisation prend alors une autre tournure dans la mesure où le jardin doit se développer le plus possible malgré une éventuelle intervention de la mairie. Ce développement est réalisé d'une part pour offrir aux citoyens un espace de vie, un lieu où se retrouver et d'autre part dans l'espoir de se voir attribuer un autre terrain en raison de l'engagement fourni au service du quartier. L'exemple de Baudéline nous permet d'observer un cas où un commun est menacé de disparaître. **Cependant, ce dernier laisse une empreinte sur le territoire et sur les riverains, il crée du lien social et constitue un lieu de rencontre au sein du quartier.** La gestion d'un commun éphémère impose la coopération entre les acteurs locaux et la mairie, des compromis doivent être trouvés afin de mieux envisager l'espace. L'entretien que nous avons réalisé avec un adhérent du jardin nous a permis de savoir que la mairie n'a pour l'instant pas l'intention d'investir les lieux. Par ailleurs, le jardin coopère avec cette dernière avec la charte

main verte. En échange du respect de la charte le jardin se voit attribuer une aide principalement matérielle avec des bacs à compost, un accès à l'eau. Cette aide permet au jardin de pouvoir réaliser des activités et donc de se pérenniser dans le temps. Des projets sont envisagés tels que l'installation d'une gouttière afin récolter l'eau de pluie ainsi que la création de petite serre. Ces projets permettent de donner de la vie au jardin avec des objectifs ce qui participe au développement et à la pérennisation du commun.

A travers les trois exemples de jardins partagés que nous avons visités, on peut confirmer l'hypothèse que l'organisation d'activité pédagogique et culturelle sont des éléments bénéfiques pour le jardin. En effet, cela permet au jardin d'attirer un public diversifié : familles, enfants, groupes scolaires, personnes âgées ce qui lui permet d'être connu de plus de monde et donc de pouvoir se développer davantage. Chaque jardin partagé à sa manière met en place différentes activités et initiatives en fonction de ses membres et de ses moyens (financiers et matériels).

Conclusion

En conclusion nous avons pu voir à l'aide de trois exemples comment des communs urbains de type jardin partagé se sont créés, développés et pérennisés dans le temps et dans l'espace. Ces communs ont tous les 3 des trajectoires différentes notamment avec leur rapport à la mairie. Pour Ecobox la mairie a proposé à l'association de déménager et l'a relocalisé sur un terrain où le développement du jardin est certain et continu. Dans le cas du Bois Dormoy le procès a permis à l'association d'avoir une présence garantie sur le terrain, bien qu'il appartienne à la mairie, grâce à la taille des arbres. Le procès a légitimé la présence du jardin. Finalement pour le jardin Baudéline, c'est la mairie qui a mis à disposition le terrain pour l'association, mais le fait qu'elle puisse potentiellement récupérer le terrain empêche l'association de se projeter en investissant dans des infrastructures trop coûteuses. Nous constatons que le processus de création d'un jardin partagé varie selon les contextes et les rapports aux acteurs officiels. La création d'un jardin s'accompagne d'un processus d'appropriation de l'espace par les membres des jardins. Ainsi grâce à l'engagement des adhérents les jardins peuvent se développer avec la réalisation d'activités culturelles, de sensibilisation et de loisir permettant à ces communs de s'épanouir.

On peut faire un parallèle entre nos recherches et les recherches de Pavel Kunysz, qui lors de la conférence à l'institut de géographie en octobre 2023, a évoqué les recherches sur les friches urbaines. Et notamment comment en tant que géographe ou chercheur on peut se renseigner sur ces sujets et sur les limites dans les recherches, qui peuvent être posées par les institutions politiques ou les entreprises privées.

Nous pouvons questionner le futur des communs urbains et des jardins partagés dans un contexte de réchauffement climatique. Ces espaces agissant comme des îlots de fraîcheur urbain ont vu leur nombre augmenter depuis le début des années 2000. Ces lieux gérés par les riverains sont-ils destinés à rester comme tels, avec un fort sentiment de communauté ou bien l'intervention des acteurs officiels dans la gestion de ces derniers est-elle inéluctable en raison de l'importance que prennent ces espaces ? La question du rapport à l'espace selon les individus est donc au cœur de la gestion des jardins partagés.



Bibliographie

Article de Institut Paris région ; “l’urbanisme et l’habitat”

https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_809/Memento_Web_08.pdf

Site jardinons ensemble

<http://www.jardinons-ensemble.org/spip.php?article1469>

Site de la mairie de Paris, mairie du 18ème arrondissement ; “Comme un air de campagne dans les jardins partagés du 18e”

<https://mairie18.paris.fr/pages/jardins-partages-24783>

Site de la mairie de Paris “les jardins partagés”

<https://www.paris.fr/pages/les-jardins-partages-203#comment-creer-un-jardin-partage>

Site fetedelanature.com ; renseignements sur la charte main verte et Ecobox

<https://fetedelanature.com/jardin-partage-ecobox>

Site #exploreParis ; informations sur les jardins partagés du 18ème arrondissement

[Les jardins partagés du 18e arrondissement Explore Paris](https://exploreparis.com)<https://exploreparis.com> > 181-visite-jardins-partages-...

Immopolis “les jardins partagés dans le 18ème arrondissement de Paris”

<https://www.immopolis.fr/2020/02/04/les-jardins-partages-dans-le-18eme-arrondissement-de-paris/>

Site du Jardin Baudéline

<https://jardinbaudelire.wordpress.com/>